

Protocoles obligatoires minimum dans le contexte de la COVID-19

Les présents protocoles sont destinés à fournir des renseignements généraux sur la COVID-19, les procédures mises en place, l'entrée dans les bâtiments, le signalement de symptômes et les autres mesures que chaque Entrepreneur doit prendre afin de protéger la santé et la sécurité de tous les employés, les visiteurs et les autres entrepreneurs.

Souvenez-vous : Ne venez pas travailler si vous êtes malade

Responsabilité de l'Entrepreneur

Sans limiter la responsabilité du Musée à toute mesure mentionnée dans ces protocoles ou à toute autre condition dans le cadre de n'importe quel autre contrat avec l'Entrepreneur, l'Entrepreneur accepte de se conformer aux lois et règlements applicables en matière de santé et de sécurité, y compris les dispositions sur la santé et la sécurité au travail, les conseils, les instructions et les directives des responsables de la santé publique, y compris les questions concernant la distanciation physique (tel qu'applicable), le nettoyage et / ou la désinfection.

Chaque Entrepreneur doit mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires en ce qui concerne la COVID-19, y compris toutes nouvelles mesures mises à jour et doit mettre à jour leurs politiques en matière de santé et sécurité, leurs protocoles et / ou manuels, le cas échéant, pour assurer la conformité aux exigences les plus récentes et les mises à jour requises dans le cadre des lois, règlements et directives en matière de santé publique qui s'y rattachent.

Renseignements généraux

Restez au fait des dernières données en consultant les sites Web de santé publique à propos de la maladie à coronavirus (COVID-19), et suivez les recommandations établies.

canada.ca/coronavirus : canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques.html

Gatineau : ciss-ouataouais.gouv.qc.ca/covid-19/

Ottawa : santepubliqueottawa.ca/fr/public-health-topics/novel-coronavirus.aspx

En cas de symptômes, restez à la maison

Les Entrepreneurs doivent avoir un protocole conforme aux plus récentes directives en matière de santé publique et conforme ou plus restrictive que les actions indiquées ci-dessous :

- Les Entrepreneurs doivent s'assurer que leurs employés n'ont pas de symptômes avant de retourner et/ou d'accéder au lieu de travail, en plus de vérifier leur état au quotidien. **En cas de symptômes, l'accès au lieu de travail ne sera pas permis. Vous devrez en outre communiquer avec les services de santé publique et aviser votre gestionnaire.**
- Si vous souffrez de toux, de fièvre, de maux de gorge, de difficultés respiratoires ou de tout autre symptôme nouveau, ou si votre état s'aggrave, **ne vous rendez pas au travail et restez à la maison.**
 - **Vous trouverez une liste complète des symptômes associés à la COVID-19 en visitant** canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/symptomes.html

- **Si vos employés commencent à se sentir mal alors qu'ils sont sur le lieu de travail :**
 - Ils doivent s'isoler et contacter leur gestionnaire afin de l'informer de la situation. Le gestionnaire devra informer l'autorité contractante et du projet du Musée et fournir le(s) nom(s) de(s) l'employé(s), l'emplacement du travail, les dates et les heures de travail et tout autre renseignement. Par la suite, ils devront immédiatement quitter le lieu de travail, puis se confiner à la maison ou consulter des spécialistes de la santé. Toute personne présentant des symptômes devrait appeler la ligne téléphonique dédiée à la COVID-19 en composant le 1-877-644-4545 (au Québec) ou le 1-866-797-0000 (en Ontario), et suivre les directives des autorités de la santé publique.
 - L'espace de travail sera fermé, et un protocole de nettoyage et de désinfection devra être mis en place.

Maintenez les bonnes pratiques préventives

La COVID-19 **se transmet** principalement **d'une personne à une autre**, lorsque des gouttelettes respiratoires virales sont expulsées d'un individu infecté et pénètrent par la bouche, le nez ou les yeux des gens situés à proximité. Ces gouttelettes peuvent se transmettre en toussant, en éternuant, en parlant, en riant, en partageant de la nourriture ou en serrant une main.

- La **distanciation physique** est suggéré, autant que possible.
- **Lavez-vous souvent les mains** avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes dans ces situations :
 - chaque fois que vous vous déplacez d'un endroit à l'autre;
 - avant et après les repas;
 - après avoir manipulé un objet fréquemment touché;
 - après avoir utilisé et jeté des gants;
 - après avoir éternué, toussé ou touché votre visage.
- Soyez responsable lorsque vous toussiez ou éternuez; si vous avez utilisé un mouchoir, veuillez en disposer immédiatement et vous laver les mains.
- Si vous n'avez pas à votre disposition de l'eau et du savon, utilisez du gel désinfectant à base d'alcool.
- Évitez d'être à proximité de personnes malades ou présentant des symptômes.
- Saluez et accueillez les gens autrement qu'en serrant leur main.
- Privilégiez les **rencontres virtuelles** et les documents numériques.
- **Nettoyez et désinfectez** régulièrement les surfaces que vous avez utilisées à l'aide de produits appropriés, tels que des lingettes, notamment votre bureau, votre clavier ou vos outils de travail.
- **Nettoyez et désinfectez l'équipement et les espaces de travail communs avant et après leur utilisation.** À cet effet, de l'équipement sera mis à votre disposition aux endroits identifiés par l'évaluation des risques en matière de SST.

N.B. : Les Entrepreneurs doivent maintenir des produits de nettoyage pour leurs employés.

Masques et couvre-visages

Le port d'un masque non médical est requis lorsque les employés de l'Entrepreneur travaillent à moins d'un (1) mètre du personnel du Musée.

Désinfectant pour les mains

- Des distributeurs de désinfectant pour les mains sont situés à des endroits clés dans les bâtiments.

- Lorsque vous utilisez du désinfectant pour les mains à base d'alcool, assurez-vous que le gel est asséché ou évaporé avant de toucher une surface ou de reprendre votre travail.
- Tant que le désinfectant est humide, restez à l'écart de toute source de contamination potentielle.

Quais de chargement : Veuillez noter que les quais de chargement des deux Musées seront réservés au personnel travaillant dans ces zones. Les quais de chargement et leurs portes adjacentes ne doivent pas être utilisés comme points d'entrée.